



La Lettre du Verdus

AU SOMMAIRE:

- RÉUNION ERMITAGE
 - PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023
 - DELIBERATIONS AU VOTE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2023
-

ERRATUM

La réunion concernant l'avenir de l'ermitage a lieu:
samedi 17 juin à 17h



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 AVRIL 2023 18 heures
Mairie – Grand Chemin Val de Gellone
34150 SAINT GUILHEM LE DT

Retransmis en direct sur <https://www.youtube.com/watch?v=x0v7Br-zqA8>

I- AVANT CONSEIL :

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'auditoire.

L'avant conseil sera assez bref car cette séance est consacrée plus particulièrement au vote des comptes administratifs 2022 et des budgets 2023. Et à cette occasion, tous les sujets et projets sont abordés.

M. le Maire souhaite quand même revenir sur l'incendie qui a touché notre commune ces derniers jours : deux photos prises par les pompiers permettent de s'apercevoir de l'ampleur du sinistre. Le point de départ serait en bordure du chemin. La difficulté d'accès a compliqué l'intervention des pompiers qui ont dû rester plus d'une semaine en vigilance.

La population doit être sensibilisée aux obligations légales de débroussaillage (OLD). La municipalité devra aussi faire sa part de travail; notamment débroussailler 5 m de part et d'autre des chemins communaux (plus particulièrement le chemin des côtes et le versant de Jérusalem). Les propriétaires d'habitations doivent quant à eux débroussailler 50 mètres autour de leurs maisons, y compris sur les terrains voisins ne leur appartenant pas.

M Moreau tient à souligner l'importance des moyens déployés pour faire face à l'incendie. Il aurait souhaité davantage de communication en temps réel par lettre du Verdus par exemple.

M. le Maire avait relayé les informations sur le groupe Facebook « T'es de St Guilhem si... », Mais la demande est retenue.

Une autre information concernant les déchets :

Deux déclarations préalables de travaux ont été autorisées pour la pose de points d'apports volontaires (PAV) pour les déchets « bios ». L'un sera installé en bas du grand chemin du val de Gellone, l'autre en face du poste de police. Ils seront fermés et seront accessible uniquement grâce à un badge.

A terme dans les centres village il n'y aura plus de bacs individuels mais uniquement des points d'apports volontaires. Cela pourra poser des problèmes pour certaines personnes notamment les personnes âgées.

En ce qui concerne les petites poubelles installées à plusieurs endroits, on rappelle une fois de plus qu'elles doivent être utilisées uniquement par les visiteurs et non par les habitants.

Il faut absolument réduire nos déchets. La gestion des déchets est un enjeu important pour notre territoire et une nécessité pour notre avenir. Les déchets qui restent après le tri sont enfouis sur l'Installation de Stockage de Soumont jusqu'en 2031. Ensuite, il faudra les « exporter » de notre territoire, ce qui augmentera fortement le coût.

M. Yannick Rospars met l'accent sur la gestion bureaucratisée du Syndicat entre Hérault ; dorénavant pour se rendre dans les déchetteries il est obligatoire d'avoir un badge d'accès. Ce nouveau mode de fonctionnement a été fait sans prendre l'avis de la population mais en imposant de nouvelles règles. Cela n'est pas forcément accessible à tout le monde. Le public est



mis au service de l'administration. Il aurait été plus judicieux de simplifier les choses afin de faciliter la vie des habitants et de ne pas de les complexifier.

M. le Maire insiste sur l'effort collectif qui doit être fait en matière de tri. Il rappelle également que le secrétariat de Mairie peut aider à faire les demandes de badges.

Il demande à ce que les habitants se sensibilisent également au sujet des déjections canines sur la voie publique. M. Gilhet B. répond à un internaute qui pose la question des « toutounettes ». Il précise que tous les distributeurs sont installés à proximité d'une poubelle et que cela doit être suffisant.

M. Vareilhes G. constate qu'avec la saison qui commence, les commerçants s'installent ; il faudrait informer les nouvelles boutiques qu'une réglementation existe et qu'elle doit être appliquée par tous.

M. Moresmau JP. rappelle également que l'arrêté qui régleme le stationnement a été révisé. M. Vareilhes G. résidant sur la place de la Liberté souligne que les quelques places de stationnement doivent être utilisées comme un parking de service, pas pour un stationnement ventouse.

Il a été évoqué l'idée d'enlever toutes les voitures de la place mais cette idée ne fait l'unanimité au sein du conseil municipal. Mais la discussion sera rouverte après la saison.

En 2024, Orange supprimera toutes les installations téléphoniques « cuivre ». Ce qui conduira à une opération intéressante d'«effacement des réseaux » (sur les façades, le long de la RD4, et à terme les paraboles). Le conseil municipal doit suivre cette opération et dans l'immédiat recenser les situations problématiques afin que personne ne se retrouve sans internet et téléphone. M. Rospars Y. rencontre justement des problèmes d'installation de la fibre. M. Stéhlé C. qui a géré ce dossier depuis le début du mandat et l'installation de la fibre, informe que la majorité des habitations sont reliées, ou peuvent être reliées à la fibre. Il fera le point avec M. Rospars. M. le Maire tient à remercier M. Stehlé pour son implication et son efficacité dans ce dossier.

L'auditoire n'ayant plus de question, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

II- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C, HOMBERT B.

Absents excusés : MINAZZO D procuration à SIEGEL R, KROSGDAHL A procuration à MORESMAU JP, HOMBERT B.

Absent : NICAISE V,

Le quorum est atteint, JP Moresmau est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 MARS 2023 : Vote : 8 pour

- Délibération 11-2023 : Adoption des comptes administratifs 2022 :

M. le Maire ne prend pas part au vote car c'est lui qui ordonne les dépenses.



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



| CCAS | REPORT 2021 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|-------------|------------|-----------|------------|
| FONCTIONNEMENT | 8 063.77 € | 2 031.88 € | 2 000.00€ | 8 031.89 € |

| MUSEE | REPORT 2021 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 34 621.76 € | 61 393.84 € | 132 859.74€ | 106 087.66 € |
| INVESTISSEMENT | 11 608.50 € | 47 603.73 € | 217.02 € | - 35 778.21 € |

| PARKING | REPORT 2021 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|--------------|-------------|--------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 167 662.37 € | 544 832.96€ | 532 040.07 € | 154 869.48 € |
| INVESTISSEMENT | - 2 832.53 € | 64 745.00 € | 51 577.04 € | - 16 000.49 € |

| BUDGET GENERAL | REPORT 2021 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 69 144.20 € | 718 892.51 € | 866 611.54 € | 216 863.23 € |
| INVESTISSEMENT | - 81 680.95 € | 92 714.27 € | 112 575.08 € | - 61 820.14 € |

Vote : 6 pour

- Délibération 12-2023 : Adoption des comptes de gestion 2022

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 réalisé par le Trésorier Public du cœur d'Hérault est retracé dans les Comptes de Gestion qui doivent être conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'égalité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Vote : 8 pour

Quelques explications sur l'exercice 2022 qui fut une très bonne année en termes de recettes de parking puisqu'il avait été prévu 400 000 € Ht et réalisé 511 000€ Ht.

En 2022 plusieurs dossiers ont été lancés mais très peu payés au cours de l'année. Les factures arriveront en 2023.

Quelques réalisations en 2022, en investissement :

BUDGET GENERAL :

- Achat d'une débroussaileuse, installation vidéosurveillance ateliers municipaux, travaux rénovation énergétique de la salle du Théâtre de Verdure...

BUDGET PARKING :

Achat d'un horodateur supplémentaire, aménagement de la voirie accès du grand Chemin,

BUDGET PATRIMOINE CULTURE MUSEE :

Travaux consolidation fenêtres du Château, Restauration toitures ensemble Abbatial et Tour des Prison avec mise en place de filets, et installation d'une alarme au musée.

- Délibération 13-2023 : Affectation de résultat budget général

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 216 863,23 € et un déficit d'investissement de 61 820,14 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement en investissement afin de combler le déficit.

Vote : 8 pour

- Délibération 14- 2023 : Affectation de résultat budget musée :



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 106 087,66 € et un déficit d'investissement de 35 778,21 €
Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement en investissement afin de combler le déficit.
Vote 8 pour

- Délibération 15-2023 : Affectation de résultat budget parking

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 869,48 € et un déficit d'investissement de 16 000,49 €
Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement en investissement afin de combler le déficit.
Vote : 8 pour

- Délibération 16-2023 : Vote des taux taxes locales 2023

Par délibération du 07 avril 2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncier Propriété Bâti : 32,45 %

Taxe Foncier Propriété Non Bâti : 134,58 %

Depuis 2020, le taux de Taxe Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Il est proposé au Conseil Municipal, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

Taxe Habitation : 10,35 %

Taxe Foncier Propriété Bâti : 32,45 %

Taxe Foncier Propriété Non Bâti : 134,58 %

Vote : 8 pour

Une réflexion devra être menée par les élus concernant la majoration du taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires. Il s'agira plus particulièrement d'un sujet social pour préserver la vie du village, pas tant fiscal. Il faudrait arriver à limiter la part des logements en location saisonnières.

- Délibération 17-2023 : Adoption des budgets primitifs 2023

| CCAS | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 10 031.89 € | 10 031.89 € |

| MUSEE | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 182 993.18 € | 182 993.18 € |
| INVESTISSEMENT | 207 030.56 € | 207 030.56 € |
| TOTAL | 390 023.74 € | 390 023.74 € |

| PARKING | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 557 649.99 € | 557 649.99 € |
| INVESTISSEMENT | 112 936.98 € | 112 936.98 € |
| TOTAL | 670 586.97 € | 670 586.97 € |



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

| BUDGET GENERAL | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|----------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 934 164.56 € | 934 164.56 € |
| INVESTISSEMENT | 368 044.06 € | 368 044.06 € |
| TOTAL | 1 302 208.62€ | 1 302 208.62 € |

Vote : 8 pour

Tous les comptes sont accessibles sur le site et sur demande à la Mairie.

Des projets prévus pour 2023 ; certains seront lancés après avoir obtenus des financements, d'autres vont pouvoir débiter.

BUDGET GENERAL :

- Les 4 appartements des Logis vert ont fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique ; ils ont été classés en catégorie F. Des travaux vont donc débutés afin de rendre ces appartements moins énergivores comme nous l'impose la loi.
- Projet de restauration de l'aire de jeux max Rouquette : subventions demandées à la Communauté de communes ainsi qu'à l'Etat.
- Réaménagement du Théâtre de Verdure : le maitre d'œuvre a été choisi, une réunion avec les services de l'état sera organisée afin de présenter les attentes de chacun.
- Signalétique : l'UDAP a exprimé une volonté minimaliste lors d'une première présentation de propositions ; une nouvelle présentation sera proposée en adéquation avec les prescriptions demandées.
- Modernisation de l'éclairage public Rd4 et grand chemin : changement des lampes sodium. Devis en attente.
- Square Jean moulin : toilettes à refaire et rénovation de l'ensemble du jardin, en cours de réflexion
- Toiture mairie : réfection du préau

BUDGET PATRIMOINE CULTURE MUSEE :

- 2eme tranche des travaux de sécurisation du château : continuer à cristalliser la ruine, mise en place d'un garde-corps et sécurisation de l'accès piétonnier.
 - Projet Gellone 2050 : des informations seront données lors du prochain conseil municipal. Idée générale est de lancer une étude de conception globale par un cabinet. Projet à long terme qui doit accompagner et induire une adaptation du fonctionnement du tourisme.
 - Projet le déplacement de l'autel de Guilhem.
 - Des travaux d'aménagement ont eu lieu à Saint Laurent : tous les placards ont été enlevés, ainsi que la banque d'accueil : il s'agissait de redonner toute sa splendeur à ce lieu. Un concert a eu lieu et l'acoustique est de très bonne qualité. Le résultat est satisfaisant.
 - Les élus à l'heure actuelle se questionnent pour savoir si le musée de l'Abbaye doit rester gratuit ou si une contribution (minime soit-elle) doit être demandée aux visiteurs. La crainte est de voir s'éloigner les visiteurs du musée si l'entrée redevient payante.
- M. le Maire pose la question à l'assistance qui est également partagé sur ce point.

- Délibération 18-2023 : Validation des emplois saisonniers

Afin de palier à l'accroissement temporaire d'activité, il est rappelé au Conseil Municipal que la spécificité touristique de notre commune nous oblige à compléter les effectifs du personnel communal pour assurer les besoins supplémentaires.



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
 Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO

Ainsi pour les différents services, il est proposé la création de contrats saisonniers à durée déterminée selon les conditions suivantes :

SERVICE VOIRIE- SECURITE :

1 Poste ASVP : 28 h/semaine / du 29 avril au 28 septembre (5mois)
1 Poste ASVP : 25 h / semaine/ du 1er juin au 30 septembre (4 mois)
1 Poste ASVP : 35 h / semaine / du 1er juillet au 31 aout (2 mois)

SERVICE TECHNIQUE :

1 poste agent entretien : 30h / semaine / du 1er mai au 30 septembre (5 mois)

SERVICE CULTUREL :

1 poste agent accueil du musée : 21h/semaine / du 06 avril au 05 novembre (7 mois)

Le conseil Municipal Valide les différents emplois contractuels tels que présentés ci-dessus pour l'année 2023.

Vote : 8 pour

Souvent critiqué par le poids de la masse salariale, M. le Maire tient à souligner que le personnel communal est essentiel à l'accomplissement de projets et à la croissance des recettes

- Délibération 19-2023 : Engagement de la commune dans la démarche Géoparc Terres d'Hérault :

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Le conseil municipal décide de confirmer l'engagement de la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

Vote : 8 pour

La séance est levée à 19h50

Robert SIEGEL
Maire de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Jean-Philippe MORESMAU
Secrétaire de Séance

Approuvé en séance du conseil Municipal du 14 JUIN 2023
Mis en ligne sur <https://www.saint-guilhem-le-desert.com> le ...



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 14 JUIN 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Ving: Trois le Quatorze Juin à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire.

Date de Convocation : 07/06/2023

Secrétaire de Séance : A. Moresmau JP

Nombre de Membres en exercice : 10

Nombre de Membres Présents : 7

Nombre de procurations : 1

Nombre de présents mais non Votants :

Nombre des membres votants : 8

| | | |
|----------------------|---|---|
| délibération 20-2023 | Convention de mutualisation avec la communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le cadre d'un service commun d'observatoire fiscal | 8 Pour |
| Délibération 21-2023 | Délégation générale de pouvoir donnée au Maire : rajout de l'exercice du droit de préemption tel que définis par le code de l'urbanisme | 8 Pour |
| Délibération 22-2023 | Avis du Conseil Municipal sur l'inscription au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées des itinéraires de la Passa Méridia 7 et 8 | Ajournée cause information insuffisante |
| Délibération 23-2023 | Adhésion au label: Commune Halte / Chemins de Compostelle en France | 8 Pour |
| Délibération 24-2023 | Subvention au profit de l'association les Chemins de St Guilhem / année 2023 | 8 Pour |
| Délibération 25-2023 | Subvention au profit de l'association les Chemins de St Jacques de Compostelle en Languedoc / année 2023 | 8 Pour |
| Délibération 26-2023 | Octroi de la Protection fonctionnelle à M. Robert Siegel, Maire (affaire Nicaise) | 6 Pour 1 Absention |
| Délibération 27-2023 | Décisions modificatives | 8 Pour |

Date affichage : 15 JUIN 2023

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance,

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)
